

NOTES EXPLICATIVES

DÉCLARATION DE LA PARTIE DÉBITRICE AU DÉPÔT VOLONTAIRE (SJ-1086)

Le formulaire « Déclaration de la partie débitrice au dépôt volontaire » est utilisé pour, selon les circonstances :

- vous inscrire au dépôt volontaire (inscription);
- informer le greffe de la Cour du Québec d'une modification de vos coordonnées ou des données déclarées à votre dossier de dépôt volontaire (modification / changement);
- actualiser à chaque année les données que vous avez déclarées à votre dossier de dépôt volontaire (actualisation annuelle).

Pour de plus amples renseignements et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter la [liste des palais](#) publiée sur le site Internet du ministère de la Justice.

TYPES DE FORMULAIRES

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet à l'utilisateur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.justice.gouv.qc.ca.

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite transmettre la déclaration au greffe du palais de justice :

- le plus près de votre localité (s'il s'agit d'une inscription au dépôt volontaire)
ou
- celui où le dossier initial a été ouvert (s'il s'agit d'une modification / changement ou d'une actualisation annuelle).

Par la suite, le greffier assurera le suivi de votre dossier auprès de vos créanciers.

DÉCLARATION DE LA PARTIE DÉBITRICE AU DÉPÔT VOLONTAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Avant de compléter le formulaire, il est préférable de consulter la brochure « Le dépôt volontaire » ainsi que le site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca afin d'obtenir de l'information complète sur le dépôt volontaire.

Dès votre inscription au dépôt volontaire, il est de votre responsabilité :

- d'aviser le greffier de toute modification à vos coordonnées ou aux données déclarées à votre dossier,
- d'actualiser les données de votre dossier à chaque année et
- de vérifier l'indexation annuelle des exemptions, leur impact sur le calcul de la partie saisissable de vos revenus et de modifier votre déclaration, le cas échéant.

ATTENTION : Lors d'une inscription au dépôt volontaire (ouverture du dossier), vous devez joindre à votre déclaration le formulaire « Liste des créanciers au dépôt volontaire » (SJ-226) dûment complété. Ce formulaire est disponible au greffe des services financiers du palais de justice ainsi qu'au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

CHANGEMENT D'ADRESSE : Si vous faites une déclaration de modification / changement ou d'actualisation qui ne concerne que vos coordonnées, veuillez compléter uniquement les sections « Identification de la partie débitrice » et « Signature de la déclaration ».

Comment remplir cette déclaration

Veuillez fournir tous les renseignements demandés dans toutes les sections requises, sinon la déclaration vous sera retournée. Si vous avez des questions sur les renseignements à inscrire dans cette déclaration, n'hésitez pas à consulter le greffier.

Les numéros des notes explicatives réfèrent aux sections du formulaire portant le même numéro dans un encadré.

IDENTIFICATION DE LA PARTIE DÉBITRICE ET DE L'HUISSIER DE JUSTICE

- 1. En-tête :** Inscrivez le nom du district judiciaire, la localité et votre numéro de dossier. Si vous faites une inscription au dépôt volontaire, le numéro de dossier vous sera communiqué par le greffier.
- 2. Type de déclaration :** Cochez la case appropriée à votre situation selon l'un des choix suivants :
 - **Inscription :** vous désirez vous inscrire au dépôt volontaire et ouvrir votre dossier;
 - **Modification / Changement :** vous êtes déjà inscrit au dépôt volontaire et vous désirez informer le greffier d'un changement dans votre situation ou vos données (ex. : nouvelle adresse, changement salarial, etc.);
 - **Actualisation annuelle :** vous désirez actualiser vos données ou lorsque vous avez reçu un avis du greffier exigeant la mise à jour annuelle de votre dossier.
- 3. Identification de la partie débitrice :** Inscrivez vos nom, adresse complète et numéro de téléphone.
- 4. Identification de l'huissier de justice :** Inscrivez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'huissier de justice ou de son bureau si des mesures d'exécution ont été entreprises contre vous par un huissier de justice.

SOURCES DE REVENUS

Ne sont pas inclus dans les revenus du débiteur : la pension alimentaire pour enfants, la pension alimentaire déclarée insaisissable, les contributions de l'employeur à une caisse de retraite, d'assurance ou de sécurité sociale, la valeur de la nourriture et du logement fournis ou payés par l'employeur à l'occasion de déplacements effectués au cours de l'exécution des fonctions.

- 5. Employeur 1 :** Inscrivez le nom et l'adresse de votre employeur. Inscrivez sur les lignes prévues à cet effet votre salaire mensuel brut / avant impôts ainsi que les autres prestations en argent, en nature ou en services obtenues chez cet employeur mensuellement et précisez-en la nature (ex. : pourboires). Faites l'addition de ces revenus, inscrivez-en le total et reportez cette somme sur la ligne des « revenus mensuels » de la colonne de droite.

Employeur 2 : Pour inscrire un 2^e employeur, procédez selon les instructions mentionnées au paragraphe précédent.

- 6. Autres sources de revenus :** Inscrivez le nom et l'adresse de toutes vos autres sources de revenus (ex. : prestation de retraite, indemnité de remplacement de revenus, rente) ainsi que les revenus mensuels bruts / avant impôts provenant de ces sources sur la ligne des « revenus mensuels » de la colonne de droite.
- 7. Travailleur autonome :** Si vous êtes un travailleur autonome, décrivez la nature de votre emploi et l'adresse de votre lieu de travail si elle diffère de votre adresse personnelle. Inscrivez vos revenus mensuels bruts / avant impôts et les dépenses engagées pour le gagner. Faites-en la soustraction et reportez ce montant sur la ligne des « revenus mensuels » de la colonne de droite.

Pour inscrire d'autres employeurs ou sources de revenus, veuillez utiliser une feuille additionnelle et inscrire le nom et l'adresse de ces employeurs ou sources de revenus ainsi que tous les revenus mensuels provenant de ces sources.

CALCUL DE LA PARTIE SAISSABLE DES REVENUS

- 8. Total des revenus mensuels :** Additionnez tous vos revenus mensuels inscrits à la colonne de droite de la section « Sources de revenus » (veuillez aussi inclure tous vos revenus inscrits sur une feuille additionnelle, le cas échéant) et inscrivez le total sur la ligne (A).
- 9. Exemptions mensuelles :** Inscrivez le nombre de personnes à votre charge sur la ligne prévue à cette fin. Inscrivez également le montant correspondant aux exemptions mensuelles auxquelles vous avez droit sur la ligne (B).
Pour connaître le montant de l'exemption applicable à votre situation, veuillez consulter le « Tableau des exemptions pour le calcul de la partie saisissable des revenus » publié sur le site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca. Les exemptions sont indexées le 1^{er} avril de chaque année.
- 10. Sous-total :** Faites le calcul (A – B) et inscrivez le résultat sur la ligne (C). Si le résultat est négatif, inscrivez 0 \$.
- 11. Taux de saisie :** Cochez le taux de saisie applicable à votre situation. Le taux est de 50 % si vous payez une dette alimentaire ou une pension alimentaire. Dans les autres cas, ce taux est de 30 %. Faites le calcul (C x % de saisie) et inscrivez le résultat sur la ligne (D).
- 12. Partie saisissable des revenus mensuels :** Si vous êtes un débiteur alimentaire et que la pension alimentaire est retenue ou payée ou saisie en vertu de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (c'est-à-dire que la pension est prélevée directement sur vos revenus et administrée par le ministre du Revenu), inscrivez le montant mensuel retenu, payé ou saisi par le percepteur des pensions alimentaires sur la ligne (E). Si vous n'êtes pas un débiteur alimentaire assujéti à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, inscrivez 0 \$ sur la ligne (E).
Faites le calcul (D – E) et inscrivez le résultat sur la ligne (F) : ce résultat correspond à la partie saisissable de vos revenus mensuels.

ENGAGEMENT DE LA PARTIE DÉBITRICE AU DÉPÔT VOLONTAIRE

- 13. Engagement :** Inscrivez le montant mensuel que vous vous engagez à verser au dépôt volontaire. Ce montant ne peut être moindre que la partie saisissable de vos revenus mensuels, soit le montant apparaissant à la ligne (F).

Si vous faites une déclaration de modification ou d'actualisation annuelle de vos coordonnées ou des données déclarées à votre dossier et que cela n'a aucun impact sur le calcul de la partie saisissable de vos revenus, n'inscrivez rien dans l'engagement.

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

- 14. Signature de la déclaration :** Inscrivez le lieu ainsi que la date et signez la déclaration. Une déclaration réputée sous serment a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

1 District :
Localité :
N° de dossier :

DÉCLARATION DE LA PARTIE DÉBITRICE AU DÉPÔT VOLONTAIRE

2 Inscription Modification / Changement Actualisation annuelle

3 **IDENTIFICATION DE LA PARTIE DÉBITRICE**

Prénom	Nom	
Adresse et code postal		Numéro de téléphone

4 **IDENTIFICATION DE L'HUISSIER DE JUSTICE (si applicable)**

Nom de l'huissier ou de son bureau	(Réservé au greffier) Code d'impliqué
Adresse et code postal	Numéro de téléphone

5 **SOURCES DE REVENUS**

Employeur 1

Nom de l'employeur	Adresse	
Salaire mensuel :	_____ \$	Revenus mensuels _____ \$
Autres prestations mensuelles obtenues (ex. : pourboires) :	+ _____ \$	
Préciser : _____	= _____ \$	

5 **Employeur 2**

Nom l'employeur	Adresse	
Salaire mensuel :	_____ \$	Revenus mensuels _____ \$
Autres prestations mensuelles obtenues (ex. : pourboires) :	+ _____ \$	
Préciser : _____	= _____ \$	

6 **Autres sources de revenus**

Nom et adresse de la source de revenus	Revenus mensuels _____ \$
Nom et adresse de la source de revenus	_____ \$

7 **Travailleur autonome**

Description de l'emploi	Adresse du lieu de travail	
Revenus mensuels :	_____ \$	Revenus mensuels _____ \$
Dépenses engagées :	- _____ \$	
Total :	= _____ \$	

CALCUL DE LA PARTIE SAISSABLE DES REVENUS

8	Revenus mensuels totaux (additionnez tous vos revenus mensuels) Nombre de personnes à charge : _____	(A) _____ \$ —
9	Montant des exemptions mensuelles (selon le tableau des exemptions)	(B) _____ \$
10	SOUS-TOTAL (A – B) (si le résultat est négatif, inscrivez 0 \$)	(C) _____ \$
11	Taux de saisie Pourcentage (%) de saisie : <input type="checkbox"/> 30 % <input type="checkbox"/> 50 % SOUS-TOTAL (C x % de saisie)	(D) _____ \$
12	Partie saisissable des revenus mensuels Si vous êtes un débiteur alimentaire ET que la pension alimentaire que vous payez est prélevée directement sur vos revenus et administrée par le ministre du Revenu, vous devez soustraire de la partie saisissable de vos revenus le montant mensuel ainsi retenu, versé ou saisi. Pension alimentaire mensuelle retenue par le ministre du Revenu (inscrivez 0 \$ si non applicable) :	(E) _____ \$ TOTAL (D – E) (F) _____ \$

ENGAGEMENT DE LA PARTIE DÉBITRICE AU DÉPÔT VOLONTAIRE

L'engagement de la partie débitrice à verser régulièrement une somme d'argent doit être supérieur à 0,00 \$ ET ne peut être moindre que la partie saisissable de ses revenus mensuels, soit le montant apparaissant à la ligne (F) ci-dessus.

Je m'engage à verser au greffe de la Cour du Québec la somme de _____ \$ par mois, laquelle somme n'est pas inférieure à la partie saisissable de mes revenus.

Je m'engage également à :

- déclarer toute modification des données contenues dans ma déclaration dans les 10 jours suivant le changement;
- actualiser mes données à chaque année.

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Cette déclaration est réputée sous serment.

À _____, le _____

Signature de la partie débitrice